

2019

Rapport d'Activités du CCAS



SOMMAIRE

1- Les Informations concernant le CCAS	page 2
a. Les Missions	
b. Le Conseil d'Administration	
2- L'Accueil du public	page 2
a. L'Accueil Physique et Téléphonique	
b. L'Accueil sur rendez-vous	
3- Les Actions en faveur des canavérois	page 3
a. L'aide alimentaire en faveur des canavérois	
b. L'aide alimentaire en faveur des seniors et des personnes en situation de handicap	
c. L'allocation chauffage en faveur des seniors et des personnes en situation de handicap	
d. Le FSH Energie	
e. Le dispositif Eau Solidaire et FSH Eau	
f. Le colis de Noël en faveur des personnes non-imposables	
4- Les Actions d'Insertion	page 5
a. L'Election de domicile	
b. L'instruction du RSA	
c. Les chéquiers Mobilité	
5- L'Aide Sociale en faveur des canavérois	page 6
6- Les Actions pour favoriser le maintien à domicile	page 6
a. Le portage de repas à domicile	
b. La télé-assistance	
c. Le plan canicule	
7- Les Actions d'animation et le Lien Social	page 9
a. Les actions pour les canavérois	
b. Les actions de loisirs pour les Seniors	
8- Les Actions de prévention	page 12
9- Le Bilan des Projets 2019 et les Perspectives 2020	page 13
a. L'Analyse des Besoins Sociaux de la commune	
b. Les Perspectives 2020	
Annexe : L'Épicerie Solidaire de Chennevières	page 16

1- Informations concernant le CCAS

a- Les Missions du CCAS

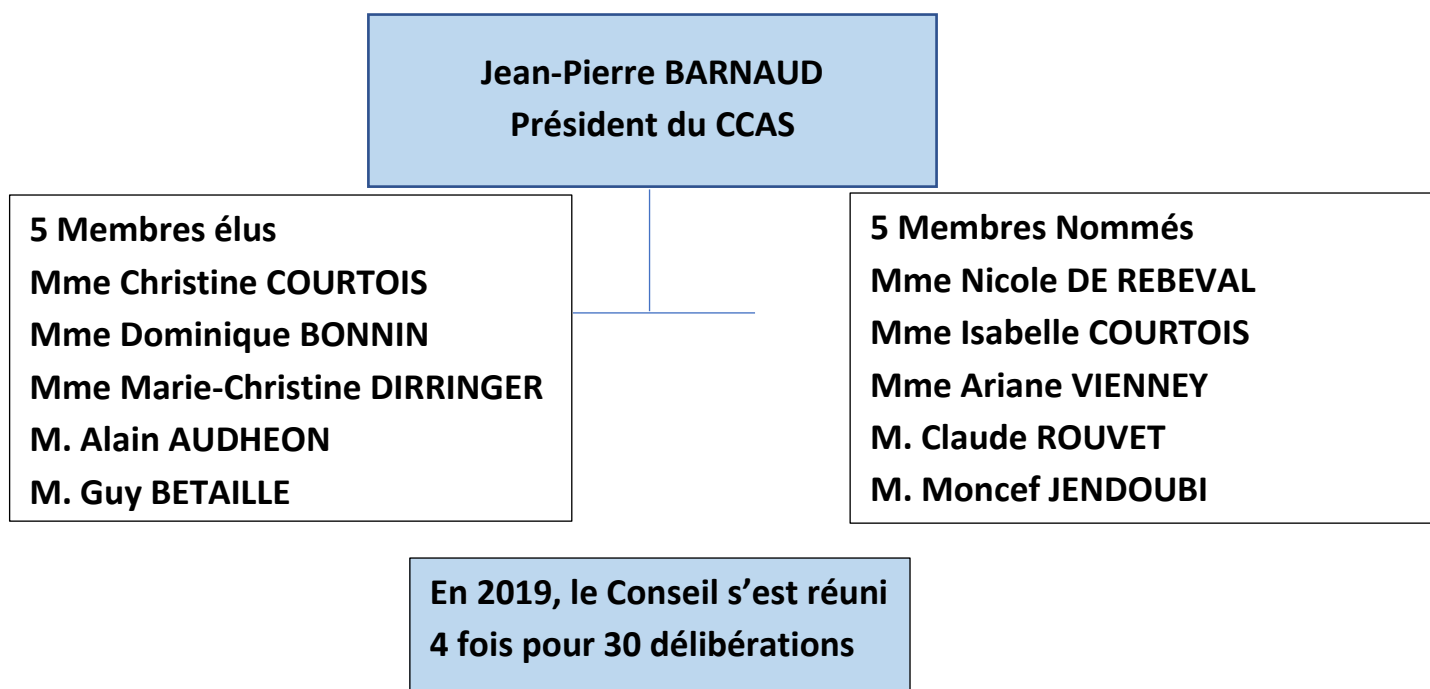
Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif, rattaché à la commune. Il a pour vocation de mettre en œuvre la politique sociale municipale.

Il est doté d'une personnalité juridique de droit public lui permettant d'agir en justice en son propre nom. Il a une existence administrative et financière distincte de la commune, bien qu'étroitement lié à la Ville par une subvention de fonctionnement. Il dispose de son personnel propre.

Le CCAS est géré par un Conseil d'Administration constitué, paritairement d'élus locaux désignés par le Conseil Municipal et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale, nommées par le Maire. Ses missions sont de deux ordres :

- 1- Les missions relevant d'une obligation légale selon le Code de l'Action Sociale et des Familles
- 2- Les missions relevant des décisions du Conseil d'Administration : l'aide sociale facultative.

b- Le Conseil d'Administration du CCAS



2- L'Accueil du Public

a- L'Accueil physique et téléphonique

L'accueil est l'une des missions principales du CCAS. Il permet de déceler les problématiques inhérentes aux publics, de les rétablir dans leurs droits et de les orienter vers les services et organismes compétents



7 395 accueils ont été enregistrés dont 1690 appels téléphoniques et 5 705 visites.

b- L'accueil sur rendez-vous

Les agents du CCAS ont assuré pour cette année **830 rendez-vous**.

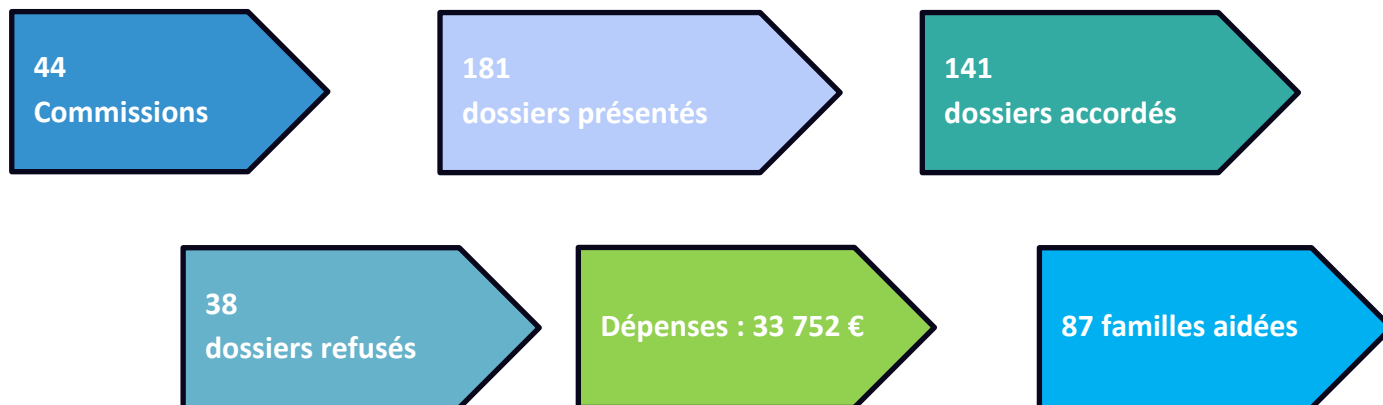
les principaux motifs de rendez-vous étaient :

- 1- l'aide alimentaire,
- 2- l'élection de domicile
- 3- la MDPH

3- Les Actions en faveur des canavérois

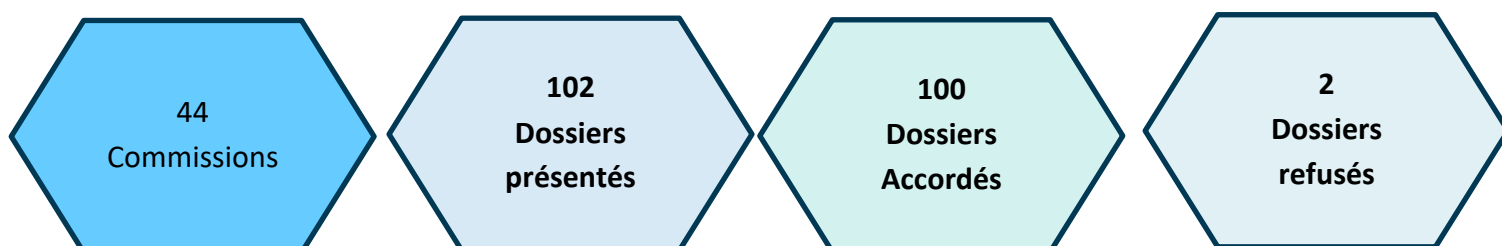
a- L'Aide alimentaire en faveur des familles et des personnes isolées

Cette aide permet d'apporter un soutien financier aux familles ou personnes rencontrant une difficulté financière ponctuelle pour l'achat de denrées alimentaires ou de produits d'hygiène. Cette aide est attribuée sous conditions de ressources et de charges et délivrée sous forme de Chèque d'Accompagnement Personnalisé (CAP).



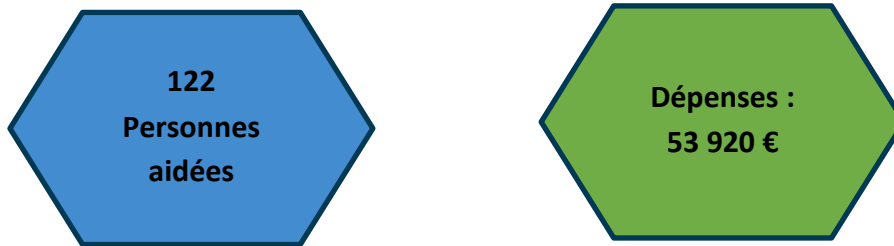
b- L'Aide alimentaire en faveur des seniors et des personnes en situation de handicap

Cette aide permet d'apporter un soutien financier aux seniors et aux personnes en situation de handicap (40 € par mois) pour l'achat de denrées alimentaires ou de produits d'hygiène. Cette aide est attribuée sous conditions de ressources et de charges et délivrée sous forme de Chèque d'Accompagnement Personnalisé (CAP).



c- **L'Allocation Chauffage en faveur des seniors et des personnes en situation de handicap**

Cette allocation est versée aux bénéficiaires de l'aide alimentaire. Elle permet d'aider financièrement les personnes à régler leur facture d'énergie (électricité, gaz ou fuel). Elle est versée en une seule fois au mois de novembre sur leur compte bancaire.



d- **Le FSH Energie**

C'est une aide financière du Conseil Départemental qui permet d'aider les personnes en situation d'impayés auprès des fournisseurs EDF et ENGIE. Les demandes sont instruites et validées par le CCAS en fonction d'un barème défini.

En 2019, le CCAS a instruit **166 demandes pour 492 bénéficiaires** (soit une baisse de 16% par rapport à 2018).

L'enveloppe allouée par le Conseil Départemental d'un montant de 24 900 € pour le FSH énergie a été utilisée à hauteur de **18 020.09 €**

e- **Le Dispositif Eau Solidaire (VEOLIA) et FSH Eau (Conseil Départemental)**

Parallèlement aux aides délivrées pour l'énergie, le CCAS a également instruit en 2019 des aides pour aider les personnes en situation d'impayés à régler leur facture d'eau auprès de VEOLIA Eau Ile de France en sollicitant le dispositif du Conseil Départemental (FSH Eau) soit en sollicitant le dispositif Eau Solidaire de Veolia Eau Ile de France.

Ainsi, le FSH Eau a permis de venir en aide à **5 foyers** et le dispositif « Eau Solidaire » d'aider **35 foyers** pour un montant de **4 530 €**

f- **Le Colis de Noël en faveur des Seniors non-imposables**

Le Colis de Noël est un coffret cadeau comprenant des entrées, un plat principal, un accompagnement, un dessert, des friandises ainsi qu'une bouteille de vin et de champagne. Ce coffret est offert aux personnes âgées de 65 ans et plus non imposables

Pour organiser au mieux la distribution du colis, une phase d'inscription s'est déroulée au mois de Septembre.

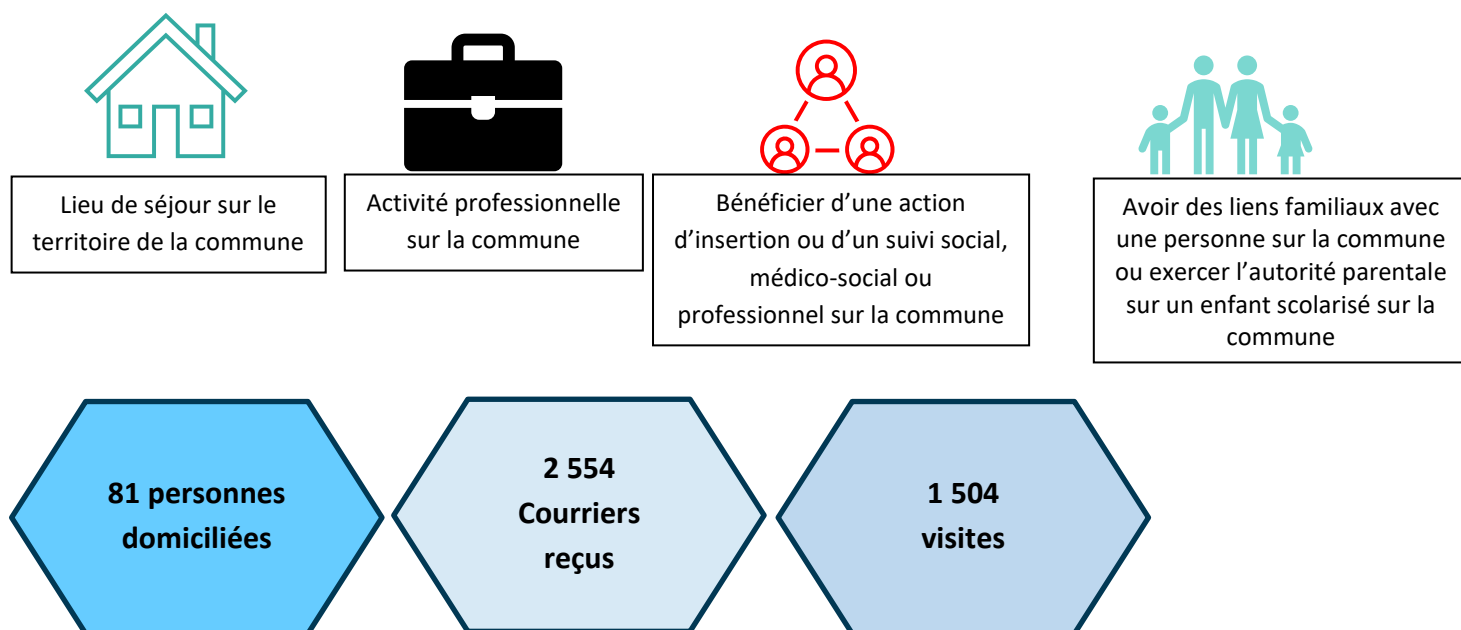
La distribution du Colis de Noël s'est déroulée le samedi 7 décembre dans la salle du préfabriqué de l'Hôtel de Ville. Lors de cette journée, **339 colis ont été délivrés à 254 foyers.**

4- Les Actions d'Insertion

a- L'Élection de domicile au CCAS

La procédure de domiciliation permet aux personnes sans domicile stable qui ne disposent pas d'une adresse leur permettant d'y recevoir et de consulter leur courrier d'avoir un justificatif de domicile et une adresse administrative pour faire valoir leurs droits civils, civiques et sociaux.

Les CCAS sont tenus de procéder à l'élection de domicile des personnes qui leur en font la demande dès lors qu'elles sont sans résidence stable et qu'elles présentent un lien avec la commune à savoir :



Les principaux motifs sont :

- 1- **hébergement sur la commune,**
- 2- **liens sur la commune**
- 3- **enfants scolarisés sur la commune**

b- L'instruction du RSA

Depuis 2018, le nombre de demande de RSA instruite au CCAS a fortement baissé (- 41%). La dématérialisation des demandes explique en partie ce phénomène. Néanmoins, le CCAS reste un lien source pour les personnes fragilisées désireuses de faire une demande.

Ainsi le CCAS a instruit **17 demandes de RSA**.

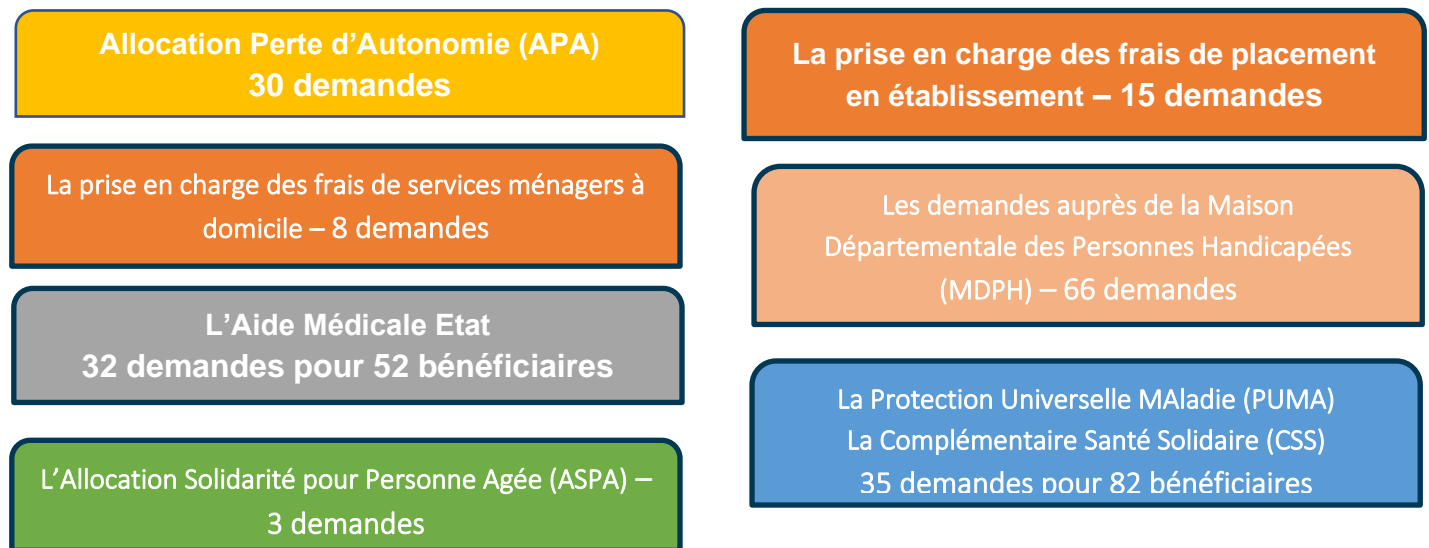
c- Les chèquiers Mobilité

Le chéquier mobilité est un dispositif d'aide du Conseil Départemental qui permet aux personnes indemnisées au titre de l'Allocation Retour à l'Emploi (ne dépassant pas 31 € par jour) et aux jeunes de moins de 25 ans inscrits au Pôle Emploi de se déplacer dans les transports en commun d'Ile-de-France pour mener leurs recherches d'emploi ou réaliser des entretiens professionnels. Il est composé de **9 chèques de 8 euros, pour une valeur totale de 72 euros**.

Le CCAS a délivré **71 chèquiers pour un montant total de 5 112 €**.

5- L'Aide Sociale Légale en faveur des canavérois

Le CCAS a un rôle primordial en matière d'instruction des dossiers d'aide sociale légale. En effet, il a pour mission d'accueillir, comprendre et écouter les demandes des canavérois et de les informer, les orienter et les accompagner dans leurs démarches pour mieux répondre à leurs besoins au travers de l'instruction des demandes d'aides sociales telles que :



Cette année, le CCAS a subi une légère augmentation des demandes de Complémentaire Santé et une légère baisse des autres demandes.

6- Les Actions pour favoriser le maintien à domicile

L'une des principales missions du CCAS consiste à accompagner les seniors afin de leur permettre de bien vieillir et de rester le plus longtemps possible à leur domicile. Pour cela, le CCAS propose le portage de repas à leur domicile, la téléassistance et assure une veille sociale lors du déclenchement du plan canicule.

a- Le portage de repas à domicile

Le CCAS propose la délivrance de repas à domicile aux seniors et aux personnes en situation de handicap de la commune. Ce service offre la possibilité aux personnes de bénéficier de repas midi et soir du lundi au dimanche. Il est assuré par la Société Elixir depuis le renouvellement du marché en 2016.

En 2019, 19 326 repas ont été livrés à 51 bénéficiaires. Les convives ont pu bénéficier d'un tarif en fonction de leur reste à vivre :

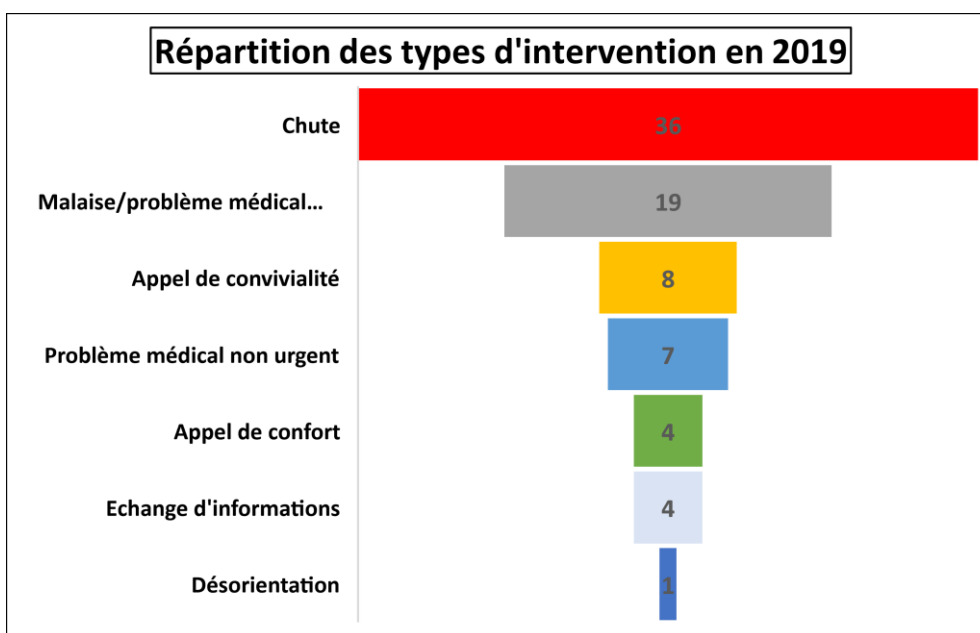
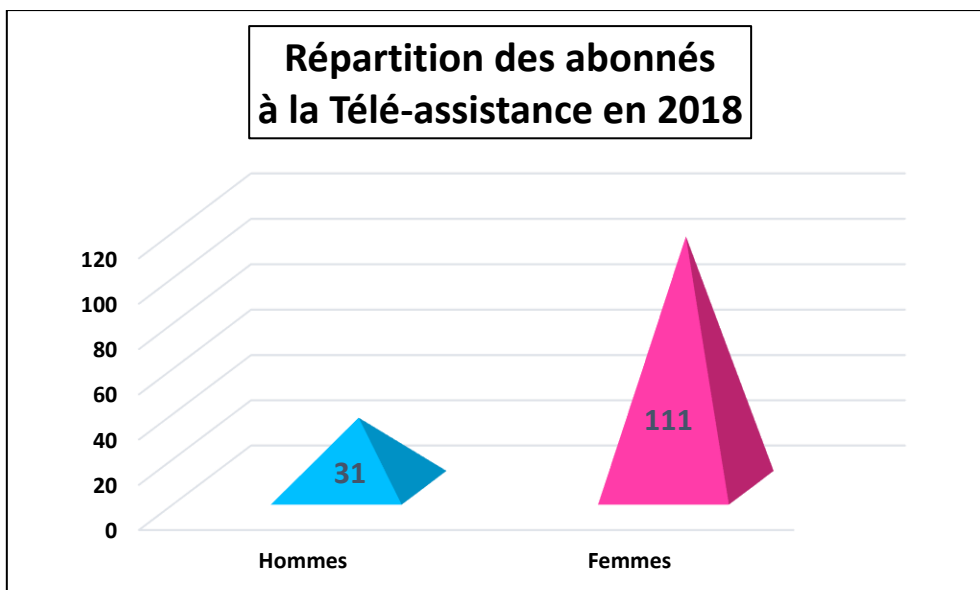
- **1,50 €** par repas pour les personnes ayant un reste à vivre inférieur à 380,00 € = 6 convives
- **2,50 €** pour les personnes ayant un reste à vivre entre 381,00 € et 500,00 € = 3 convives
- **3,75 €** pour les personnes ayant un reste à vivre entre 501,00 € et 1000,00 € = 13 convives
- **4,75 €** pour les personnes ayant un reste à vivre entre 1001,00 € et 2000,00 € = 18 convives
- **5,75 €** pour les personnes ayant un reste à vivre supérieur à 2001,00 € = 11 convives

b- La télé-assistance

la télé-assistance est un système d'alerte dont une personne isolée dispose à portée de mains en permanence et qu'elle peut activer à tout moment.

Elle permet d'apporter une véritable tranquillité d'esprit aux seniors ou aux personnes en situation de handicap qui vivent seules à leur domicile en leur proposant un lien permanent avec une équipe de surveillance qui peut intervenir dans de très brefs délais en cas d'urgence.

En 2019, la société Mondial Assistance a procédé au raccordement de la télé-assistance chez **142 canavérois**.



c- Le plan canicule

Le plan national canicule a été activé du 1^{er} juin 2019 au 31 août 2019. Il a pour objectif :

- d'anticiper l'arrivée d'une canicule,
- de définir les actions à mettre en œuvre aux niveaux local et national pour prévenir et limiter les effets sanitaires de celle-ci
- d'adapter au mieux les mesures de prévention et de gestion au niveau territorial, en portant une attention particulière aux populations spécifiques identifiées à savoir les seniors et personnes en situation de handicap vulnérables.

Il existe **4 niveaux d'alerte** dans ce plan :

Niveau 1 - veille saisonnière

Ce niveau est activé automatiquement du 1er juin au 31 août de chaque année. En cas de chaleur précoce ou tardive, la veille saisonnière peut être activée avant le 1er juin ou prolongée après le 31 août.

Niveau 2 - avertissement chaleur

Ce niveau est une phase de veille renforcée permettant aux différents services de se préparer à une montée en charge en vue d'un éventuel passage au niveau 3 - alerte canicule et de renforcer des actions de communication locales et ciblées (en particulier la veille de week-end et de jour férié).

Niveau 3 - alerte canicule

Ce niveau peut être déclenché par les préfets de départements

le préfet prend toutes les mesures adaptées dans le cadre du Plan de Gestion d'une Canicule Départemental (PGCD). A ce niveau, des actions de prévention et de gestion sont mises en place par les services publics et les acteurs territoriaux de façon adaptée à l'intensité et à la durée du phénomène : actions de communication visant à rappeler les actions préventives individuelles à mettre en œuvre (hydratation, mise à l'abri de la chaleur, ...), déclenchement des « plans bleus » dans les établissements accueillant des personnes âgées ou handicapées, mobilisation de la permanence des soins ambulatoires, des Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD), et des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), activation par les mairies des registres communaux avec aide aux personnes âgées et handicapées isolées inscrites sur les registres, mesures pour les personnes sans abri, etc.

Niveau 4 - mobilisation maximale

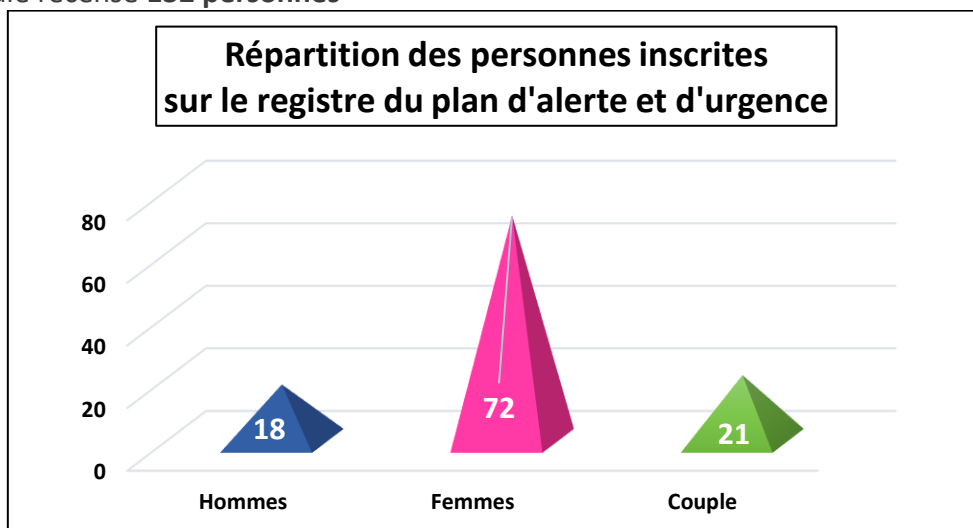
Ce niveau correspond à une canicule avérée exceptionnelle, très intense et durable, avec apparition d'effets collatéraux dans différents secteurs. Cette situation nécessite la mise en œuvre de mesures exceptionnelles. La crise devenant intersectorielle, elle nécessite une mobilisation maximale et une coordination de la réponse de l'Etat avec l'activation de la Cellule Interministérielle de Crise (CIC) qui regroupe l'ensemble des ministères concernés.

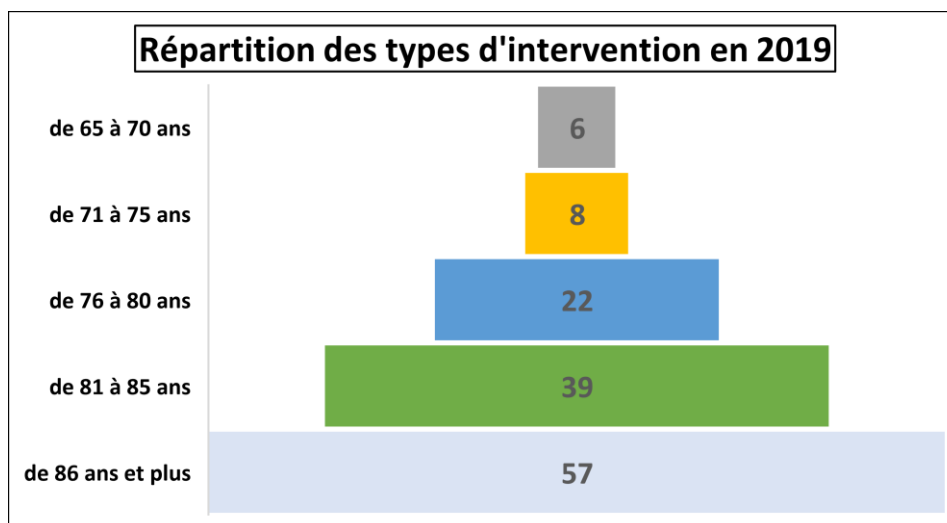
Le niveau 3 du plan départemental d'alerte et d'urgence, au profit des personnes âgées et personnes en situation de handicap vulnérables a été déclenché à 2 reprises par le Préfet du Val de Marne, en raison des canicules du 24 juin au 30 juin 2019 et du 22 juillet au 26 juillet 2019.

Ainsi, les personnes inscrites volontairement sur le registre nominatif ont été contactées chaque jour par le personnel du CCAS et de l'Espace Socioculturel afin de s'assurer de leur état de santé et de leur rappeler les gestes à adopter en cas de grosses chaleurs.

Une campagne d'affichage a eu lieu dans les lieux publics et un courrier d'information a été adressé dès le mois de mai aux professionnels de santé de la commune.

Le registre canicule recense **132 personnes**





7- Les actions d'animation et lien social

a- Les activités pour les canavérois

Les sorties culturelles

Le CCAS organise des sorties culturelles qui ont pour objectif de :

- **Renforcer ou créer du lien social**
- **Lutter contre l'isolement**
- **Favoriser la mixité au niveau des participants et des quartiers**

Cette année, la programmation des sorties culturelles a été préparé en partenariat avec l'Espace Socioculturel afin de pouvoir proposer des sorties plus adaptées aux familles. Il est à noter que 5 sorties ont été réalisées en commun sur la programmation du CCAS.

Année	sortie à la demi-journée		sortie à la journée	
	Nombre	Nombre de participants	Nombre	Nombre de participants
2018	6	234	3	117
2019	5	234	6	343

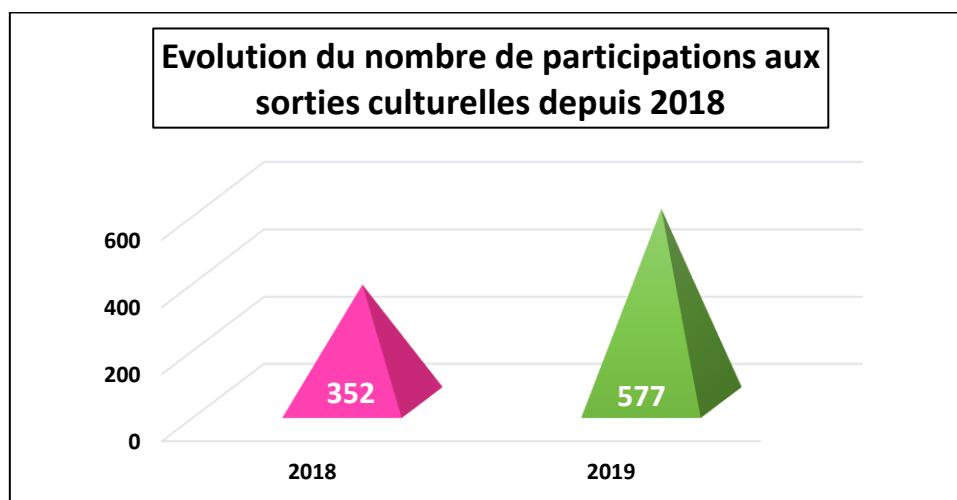
La programmation était la suivante :

Mois	Lieu
Janvier	Le Musée de la carte à jouer
Février	Le Musée Picasso
Mars	Parc de la Villette : Exposition Toutânkhamon
Mai	Le parc de Chantereine
	L'Abbaye Royale de Chaalis
Juin	Journée à la mer dont la visite de la fonderie de Cornille Havard

Juillet	Journée à la mer dont la visite du parc de Marquenterre
Août	Journée à la mer à Berck
Octobre	Le Château de Maintenon
Novembre	Les guinguettes des Bords de Marne « chez Gégène » pour le beaujolais nouveau
Décembre	Le Château de Vaux le Vicomte

En 2019, le nombre de participations aux sorties culturelles a augmenté par rapport à l'année dernière soit une augmentation de **63 %**.

	Dépenses	Recettes	participation CCAS	Participation usager
2018	12 184,00 €	6 573,00 €	46%	54%
2019	13 723,00 €	5 958,00 €	57%	43%



Noël Solidaire

Pour la troisième année consécutive, l'action Noël Solidaire s'est déroulée le 24 décembre au Chalet de l'Age d'Or. L'objectif de cette action était de réunir en présence de Monsieur le Président du CCAS et certains Elus des personnes isolées durant les fêtes de fin d'année autour d'un déjeuner. Les personnes présentes ont pu profiter d'un repas festif confectionné par un traiteur, du service des bénévoles de l'association AJC, d'une animation musicale animée par Isa'Music, et des membres de Family Gospel et ils ont pu assister également à un spectacle de chant de Noël interprété par les enfants du Centre de Loisirs Clément Ader. A cette occasion, les personnes ont pu recevoir un cadeau confectionné par les enfants. Un service de transport était mis à disposition. **(41 participants)**

b- Les activités de loisirs pour les seniors

Le Chalet de l'Age d'Or

C'est un lieu d'accueil pour les seniors souhaitant se réunir pour participer à des jeux de société dans une ambiance conviviale. A cette occasion, une collation leur est servie. Le chalet est ouvert tous les après-midis du lundi au vendredi. Un service de navette est mis à leur disposition le mardi et le jeudi. Parallèlement à l'activité jeux, une animation musicale accompagnée d'une collation est proposée un vendredi après-midi par mois aux seniors inscrits au Chalet. L'animation musicale est réalisée par l'Association AMS et en fin d'année, les seniors peuvent également participer au Gouter de Noël. Le gouter de Noël est l'occasion pour les seniors de se retrouver autour d'une bûche de Noël dans une ambiance musicale.

Animations	Nombre de participants	Coût CCAS
Les vendredis musicaux	149	2 595,00 €
Le goûter de Noël	59	

Les animations

Le CCAS organise des animations gratuites à destination des seniors pour répondre à deux objectifs : renforcer le lien social et rompre l'isolement. 3 animations ont été organisées :

Animations	Lieu	Nombre de participants	Coût CCAS
La galette des rois	Salle Jean Moulin	213	3 860,00 €
L'après-midi dansant	Salle Jean Moulin	73	2 575,00 €
Le banquet de fin d'année	Salle « le Carrousel » à Ozoir la Ferrière	387	35 053,00 €

Les séjours vacances

En 2019, le CCAS a proposé 3 séjours :

La découverte des Lacs Italiens du 11 au 18 juin
Séjour intergénérationnel à Chauvigny en partenariat avec le Service Jeunesse du 29 juillet au 05 août
La Grande Motte du 21 au 28 septembre

Cette année, le CCAS a organisé pour la première fois, un séjour intergénérationnel, en partenariat avec le Service Jeunesse de la Ville. Ce projet avait pour objectifs de :

- 1- Favoriser l'échange intergénérationnel et créer du lien entre les générations
- 2- Partager un moment de détente et de convivialité en partageant des temps communs
- 3- Découvrir un nouveau lieu en favorisant la culture

Ce groupe a permis à 11 seniors et 15 jeunes de partir à la découverte de la Vienne.

Année	Destination	Nombre de participants	Coût du Séjour		Dépenses	Recettes	Participation du CCAS
			Imposable	Non-imposable			
2019	Les lacs italiens	48	1 265,00 €		62 638,00 €	59 536,00 €	4%
	Chauvigny	26	550,00 €	450,00 €	13 470,00 €	4 550,00 €	66%
	La Grande Motte (ANCV)	41	335,77 €	495,77 €	21 465,00 €	14 339,00 €	33%

8- Les actions de prévention

Le CCAS peut être à l'initiative de projets, en s'associant à des services municipaux ou à des partenaires extérieurs dont les compétences permettent d'atteindre les objectifs recherchés. Le rôle du CCAS prévaut, d'autant plus, que la mise en œuvre d'actions de prévention a été inscrite comme une des principales missions de cet établissement.

Les Actions en lien avec le Contrat Ville

Les actions mises en place en 2019 ont contribué à favoriser l'autonomie des personnes vulnérables, des seniors et des familles en :

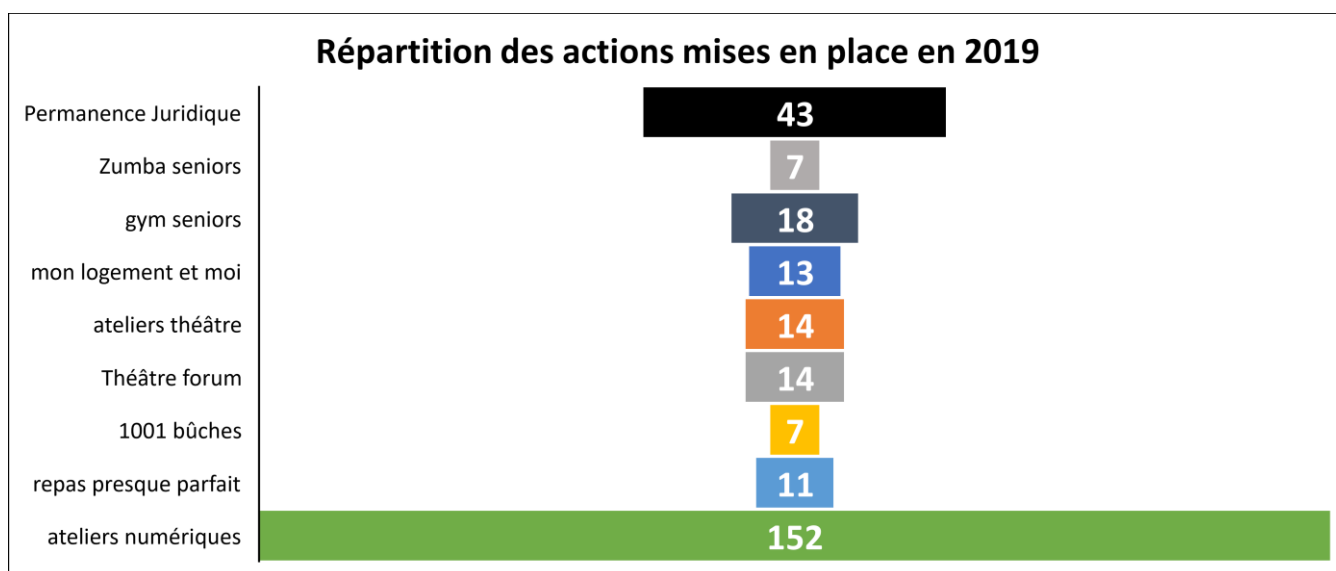
- **Réduisant les inégalités sociales et en facilitant l'accès à leurs droits,**
- **Sensibilisant les publics vulnérables à la prévention des expulsions,**
- **Renforçant l'autonomie des seniors par l'exercice physique,**
- **Repoussant les effets de la dépendance,**
- **Réduisant la fracture numérique,**
- **Renforçant le lien social**
- **Contribuant à la mixité sociale.**

Les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre de ces actions sont notamment celles de réussir à toucher le public et ce malgré la communication mise en place, les invitations individuelles adressées au domicile et les relances.

En 2019, les actions suivantes ont été mises en place :

Action	Date	Lieu	Nombre de participants	Partenaire
Permanence juridique liée au problème de logement	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2019 (à raison d'une permanence par mois)	Pôle Social	43	Adil du Val de Marne
Atelier zumba seniors	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2019 (à raison d'une séance par semaine hors vacances scolaires)	Maison des Associations	7	Association Siel Bleu
Atelier Gym seniors	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2019 (à raison de deux séances par semaine hors vacances scolaires)	Maison des Associations	18	Association Siel Bleu

Atelier mon logement et moi	Le 26 mars 2019	Espace Socioculturel	13	Soliha
Ateliers théâtre	Du 5 septembre au 19 décembre 2019	Salle du préfabriqué de l'Hôtel de Ville	14	Compagnie de l'entre sorts
Théâtre forum « l'aidant du bonheur »	Le 12 septembre 2019	Théâtre Roger Lafaille	14	Compagnie de l'entre sorts
Atelier 1001 bûches	Le 16 septembre 2019	Espace Socioculturel	7	Soliha
Ateliers nutrition	Du 16 septembre au 18 novembre 2019	Espace Socioculturel	11	Association AM Training
Ateliers numériques	Du 06 novembre au 11 décembre 2019	Salle du préfabriqué de l'Hôtel de Ville	152	Association Delta 7



Les actions ont permis de toucher **279 personnes** dont 116 sont issues du quartier du Bois l'Abbé.

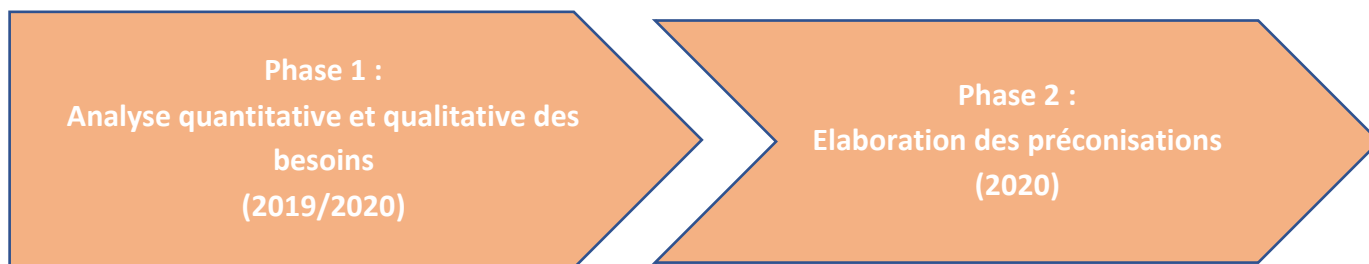
9- Le bilan des projets 2019 et les perspectives 2020

a- L'Analyse des Besoins Sociaux de la commune

Le CCAS qui a un rôle important à jouer et de nombreux défis à relever dans les années à venir pour répondre aux enjeux sociaux du territoire, dans un contexte de fragilités économique qui impacte le niveau de besoin de la population d'une part, et de contraintes budgétaires accrues d'autre part. Dans ce contexte, Le Président du CCAS a souhaité réaliser en 2019, une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) pour mieux identifier les évolutions passées et les tendances futures en matière de développement social sur la commune.

Pour rappel, la réalisation d'une ABS constitue par ailleurs une obligation légale pour les CCAS inscrite dans le décret n°95-562 de mai 1995 et réaffirmée par le décret n°2016-824 du 21 juin 2016 relatif aux missions des CCAS.

Outre l'aspect réglementaire, il est important de souligner qu'une ABS est également un moment de réflexion partenariale pour la définition d'une politique communale d'action sociale concertée. Elle doit ainsi d'une part, permettre aux acteurs de disposer d'analyse à la fois quantitatives et qualitatives afin de mieux appréhender les problématiques clefs sur un territoire en mutation permanentes. Ainsi, la démarche s'est déroulée en 2 phases :



Lors de cette démarche, des entretiens individuels et des groupes de travail avec les personnes et partenaires concernés par cette analyse ont été mis en place pour mener à bien ce projet.

Le rapport ABS a mis en évidence des enjeux à savoir :

- 1- **Etat des lieux démographique général**
- 2- **Petite enfance et Familles**
- 3- **Enfance-Jeunesse**
- 4- **Le vieillissement et les enjeux liés à l'autonomie**
- 5- **Habitat et Cadre de Vie**
- 6- **Emploi, formation et insertion professionnelle**
- 7- **Lutte contre les exclusions et cohésion sociale**
- 8- **Santé et prévention**

Il conviendra de déterminer les modalités de restitution aux Administrateurs.

b- Les perspectives 2020

- 1- **Poursuivre l'accompagnement avec le cabinet d'études en charge de l'ABS et mettre en œuvre les préconisations qu'il fera et qui seront validées par les Administrateurs.**
- 2- **Poursuivre et renforcer le partenariat avec l'Espace Socioculturel.**

Epicerie Solidaire de Chennevières-sur-Marne



1- PRESENTATION

Le CCAS a repris la gestion municipale de l'épicerie solidaire « le panier canavérois » depuis le 1^{er} décembre 2019. Auparavant, l'Épicerie était gérée par une association canavéroise.

L'épicerie solidaire est un dispositif social, qui par le biais d'une aide alimentaire, offre un soutien aux personnes en difficulté. Ces bénéficiaires sont orientés par les travailleurs sociaux des différentes institutions (EDS, Espace Socioculturel, CAF, Associations...) et par le CCAS.

La durée d'accès est limitée et chaque bénéficiaire est accompagné afin de travailler sur son projet qui doit être réalisé durant le temps d'accès à l'épicerie.

L'accompagnement se fait, grâce à l'accès au libre-service permettant d'acheter des produits variés et de qualité à moindre coût (15% de la valeur marchande).

L'épicerie est un lieu de solidarité, d'écoute, d'entraide dans une ambiance conviviale.

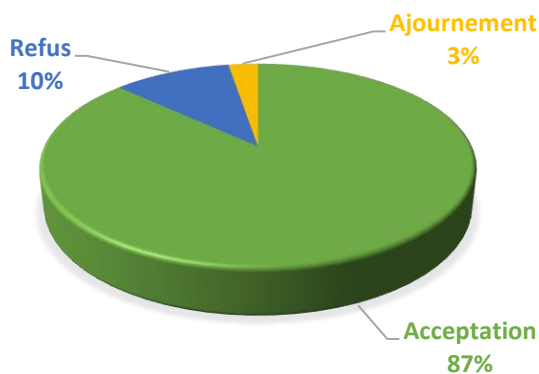
Au sein de l'épicerie se trouve une vingtaine de bénévoles qui s'occupent de l'approvisionnement, de faire le tri des fruits et légumes, de l'accueil, de la vente, des ateliers....

2- L'ACCES A L'EPICERIE

En 2019, **38 familles soit 127 bénéficiaires** ont pu accéder à l'épicerie solidaire.

La Commission d'Accès s'est réunie 12 fois cette année.

TAUX D'ACCEPTION DES DEMANDES D'ACCES À L'ÉPICERIE SOLIDAIRE

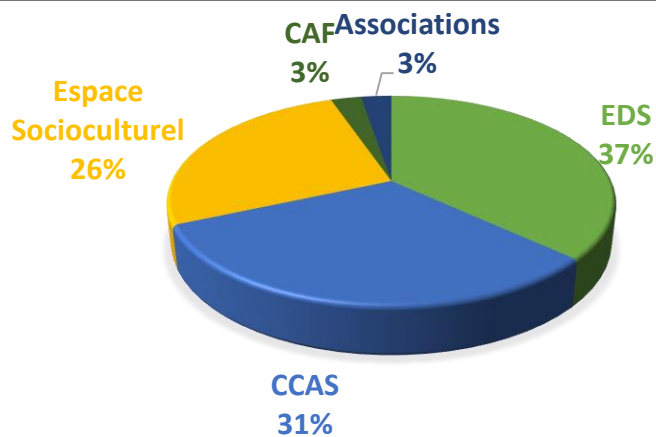


3- ORIENTATION DES DEMANDES

Les dossiers ont été principalement instruits par les institutions locales.

	Nombre de demande	%
EDS	14	37
CCAS	12	32
Espace Socioculturel	10	26
CAF	1	3
Associations	1	3
Total	38	

ORIENTATION DES DEMANDES D'ACCÈS À L'ÉPICERIE SOLIDAIRE

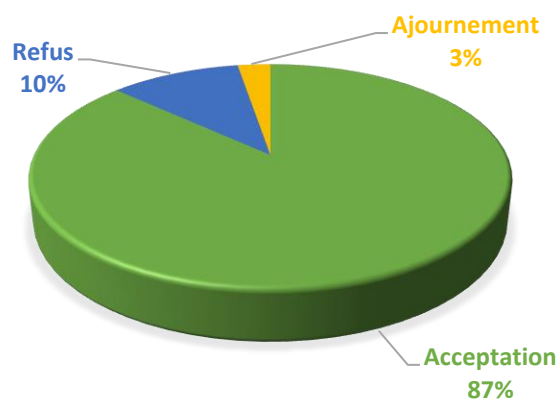


4- LE TAUX D'ACCEPTATION DES DOSSIERS

En 2019, La Commission d'accès a accepté **87 %** des demandes :

	Nombre de dossiers	%
Acceptation	33	87
Ajournement	4	11
Refus	1	3
Total	38	

TAUX D'ACCEPTATION DES DEMANDES D'ACCÈS À L'ÉPICERIE SOLIDAIRE



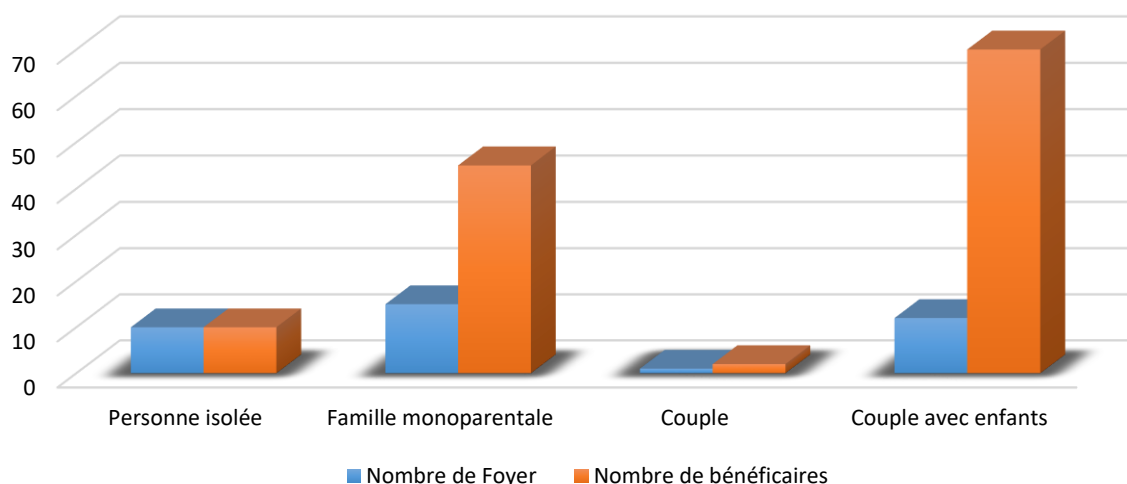
Les dossiers qui ont été refusés l'ont été en raison du reste à vivre trop bas. Ces dossiers ont été acceptés dans le cadre de l'aide alimentaire du CCAS. 4 dossiers ont été ajournés en raison d'un manque d'éléments pour statuer sur la situation.

5- TYPOLOGIE DES BENEFICIAIRES ACCUEILLIS

Il est à noter que les personnes orientées à l'épicerie sont principalement des familles monoparentales. Concernant les familles, la moitié sont des familles nombreuses (entre 4 et 7 enfants).

Typologie	Nombre de Familles	Nombre de bénéficiaires
Personne isolée	10	10
Famille Monoparentale	15	45
Couple avec enfants	12	70
Couple	1	2

Typologie des bénéficiaires accueillis à l'épicerie solidaire

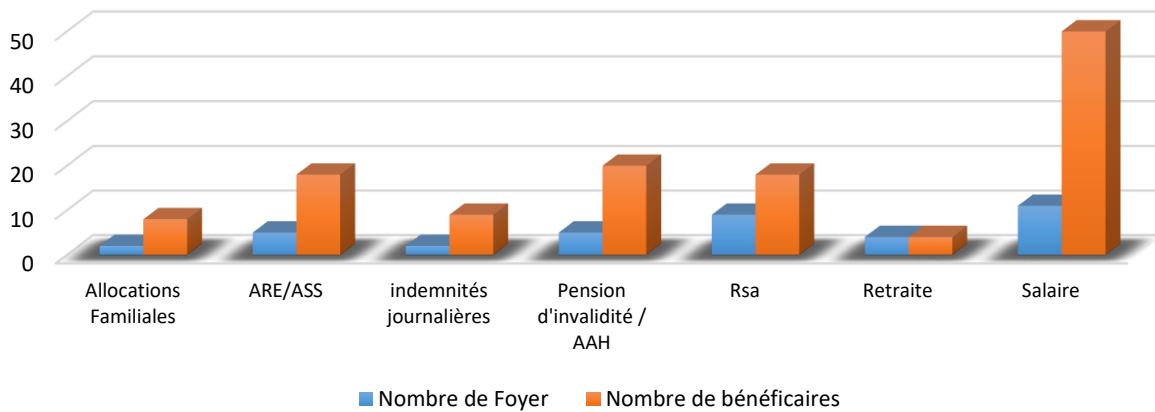


6- STATUT PROFESSIONNEL DES DEMANDEURS

Les principaux bénéficiaires de l'épicerie solidaire sont allocataires du RSA ou salariés.

	Nombre de Foyer	Nombre de bénéficiaires
Allocations Familiales	2	8
ARE/ASS	5	18
indemnités journalières	2	9
Pension d'invalidité / AAH	5	20
Rsa	9	18
Retraite	4	4
Salaire	11	50
Total	38	127

Répartition des demandeurs par type de ressources

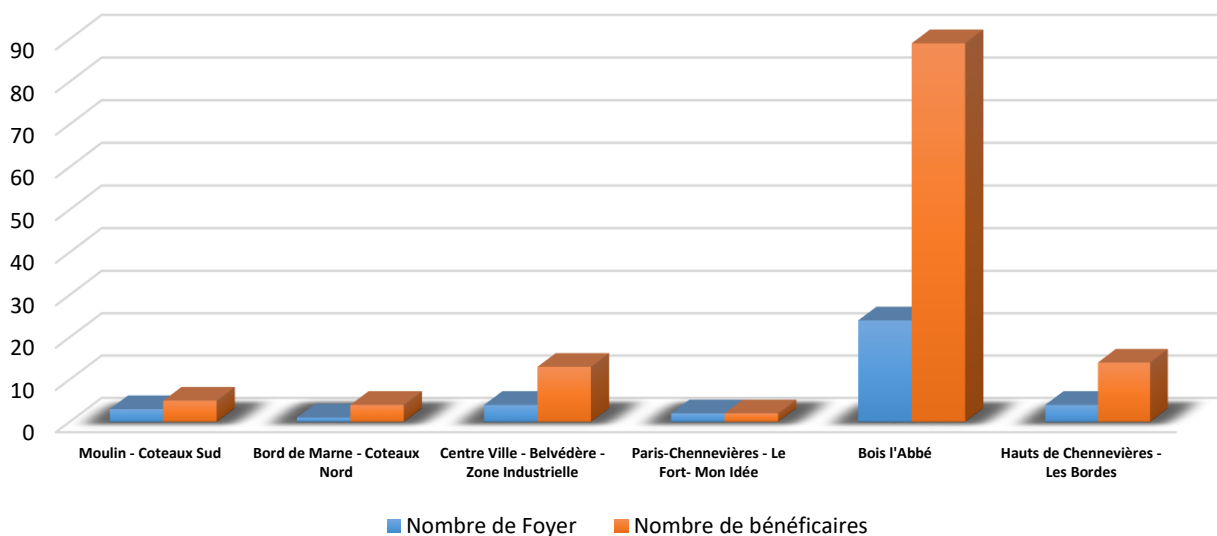


7- LES BENEFICIAIRES ACCEUILLIS PAR QUARTIER

On constate que les bénéficiaires sont issus de l'ensemble des quartiers de la ville. Le quartier du Bois l'Abbé est le plus représenté (63% des familles).

quartier	Nombre de Familles	Nombre de bénéficiaires
Moulin- Coteaux Sud	3	5
Bord de Marne – Coteaux Nord	1	4
Centre-Ville – Belvédère – Zone industrielle	4	13
Paris-Chennevières – Le Fort – Mon Idée	2	2
Bois l'Abbé	24	89
Hauts de Chennevières – Les Bordes	4	14
Total	38	127

Répartition des demandeurs par quartier

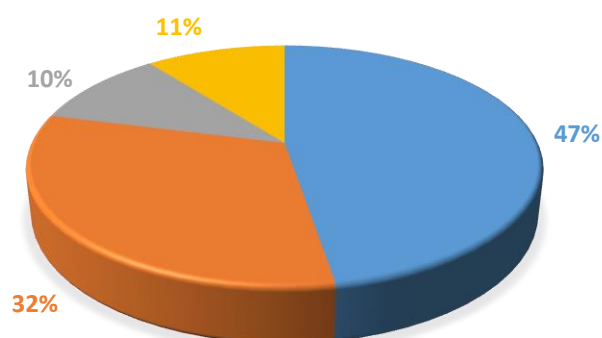


8- LE RESTE A VIVRE

Le reste à vivre pris en compte pour accéder à l'épicerie est compris entre 3 et 11 euros. La majorité des dossiers acceptés sont situés **entre 3 et 4.99 € (47%)**.

Reste à vivre par jour et par personne	Nombre de demandes	%
De 3 à 4,99 €	18	47
De 5 à 7,99 €	12	32
De 8 à 9,99 €	4	11
Plus de 10,00 €	4	10

RÉPARTITION DU NOMBRE DEMANDES PAR RESTE À VIVRE



9- LES ATELIERS COLLECTIFS

L'épicerie a mis en place avec le soutien de la Conseillère en Economie Sociale et Familiale de l'Espace Socioculturel des ateliers tels que l'atelier cuisine.

Depuis Mars 2019, 8 ateliers cuisine ont eu lieu et ont permis de réunir 7 participants.

Les objectifs de cet atelier étaient :

- Transmettre des connaissances en matière de nutrition : les groupes d'aliments, les bienfaits de chacun, le sel et le sucre ...
- Créer du lien social pour permettre l'entraide et les échanges.
- Observer les changements de comportements : plus de fruits et légumes, moins de plats préparés.

Les ateliers cuisines se sont déroulés de 9h45 à 13h30 selon le calendrier suivant :

Date	Thème
Vendredi 22 mars 2019	La nutrition générale
Vendredi 26 avril 2019	Le sel et le sucre
Vendredi 24 mai 2019	Les féculents
Vendredi 28 juin 2019	Les fruits et légumes
Vendredi 27 septembre 2019	Viande, Poisson, Œuf
Vendredi 25 octobre 2019	Les produits laitiers
Vendredi 29 novembre 2019	Les boissons
Vendredi 13 décembre 2019	Matière grasse.

a- Sur l'accès à l'épicerie :

- Augmenter le nombre de familles bénéficiaires. Pour ce faire, le CCAS va rencontrer d'autres partenaires sociaux qui pourront orienter à l'épicerie
- Pérenniser le poste de coordonnateur
- Ouvrir l'épicerie deux demi-journées par semaine

b- Sur le plan collectif :

- Poursuivre la mise en place d'un atelier collectif autour de la découverte de la ville
- Organiser une sortie culturelle en partenariat avec le MACVAL
- Renforcer le partenariat avec les institutions telles que l'Espace des Solidarités, l'Espace Socioculturel et le CCAS ainsi qu'avec les associations locales.
- Ouvrir les ateliers collectifs aux usagers des partenaires sociaux

c- Sur le plan organisationnel :

- Trouver de nouveaux bénévoles